

# LA LETTRE

Les nouveaux auteurs  
membres de la SGDL que nous  
sommes heureux d'accueillir :

Alastair ADEN V.	Frédéric LARDOUX
Gérald AUBERT	Chantal LE BRUN KERIS
Marie-Claude AUGER	Françoise LE MER
Abdelmadjid AZZI	Martine LE PENSEC
Yves BADI	Tristan LEROUX
Marie BERNARD	Jean LEVI
Christiane BLANC	Dominique LIN
Patrick BLANCHE	Guy LOBRICHON
Odile BOUHIER	Hélène MARCHE
Roger BRAULT	Jean MARESKA
Jean-Marc BUGNAZET	Maryline MARTIN
Chantal CHAWAF	Sandra MARTINEAU
Olivier CLERC	Claire MAZARD
Francis COFFINET	Agnès MICHAUX
Yves CORVER	Julien MILLANVOYE
Michel COURAT	Éric MOREAU
Émilie COURTS	Alessandra MORO-
Alain CRÉHANGE	BURONZO
Philippe CROCQ	Roland NADAUS
Annick DEMOUZON	Héliette OSSANT
Cécile DENIARD	Pierre PASTRE
Florence DINI	Marie PAVLENKO
Sylvia DOUILLET	Luc PERINO
Michel DRAIN	Valérie PERONNET
Marie-Claire DUMAS	Geneviève PONS
Roger FALIGOT	RÂMINE
Jocelyne FONLUPT-KILIC	Laurence REUX
Jean-Pierre GATTEGNO	Agnès RICOCH
Hubert GERBEAU	Jean-Michel ROBERT
Loïs GERIN	Sandrine ROUDEIX
Théo GIACOMETTI	Fabienne ROULIÉ
Céline GITON	Pierre SAINT-JEAN
Denis GRIESMAR	Caroline SICARD
Norbert GUALDE	Gianfranco STROPPINI
Mathias GUIGON	Vanessa TERRAL
Brigit HACHE	Hubert TÉZENAS
Simon-Pierre HAMELIN	Jean-Christophe TIXIER
Gwendoline HANCKE	Jean-Pierre VIDAL
Georges JEHÉL	Bruno VINCENTEAU
Auriane KIDA	Nausica ZABALLOS

## Une prudence de Sioux

Les grands espaces ont toujours donné l'illusion de liberté. Avouons que, devant le continent vierge d'Internet, nous nous sentons souvent comme les pionniers partis à la conquête de l'ouest. Tout est à défricher, tout est à inventer, et cela excite formidablement notre esprit de créateur. Cela invite également à la prudence. Le rapport remis le 13 mai par Pierre Lescure à la ministre de la Culture et de la Communication avec la volonté de constituer « l'Acte II de l'exception culturelle » fait partie de ces convois lancés à l'assaut de l'inconnu, répertorient les chemins balisés, proposant de les prolonger ou explorant d'autres pistes. Certains lui ont reproché ses audaces, d'autres ses pusillanimités. C'est de bonne guerre.

Parmi les quatre-vingts mesures proposées par ce rapport, plusieurs nous semblent importantes pour permettre au monde du livre d'entrer dans l'ère numérique en assurant des garanties suffisantes aux auteurs : partage équitable de la valeur, en particulier par des négociations sur des taux minimum de rémunération ; recours accru à la gestion collective ; création d'un portail d'identification des œuvres et des ayants droit... Nous sommes plus inquiets sur les préconisations visant les exceptions, les échanges non marchands ou la mise sous condition des aides publiques. La Société des Gens de Lettres s'est exprimée par un communiqué du 16 mai 2013 sur ce rapport et a pu exposer directement ses espoirs et ses craintes au cabinet de la ministre. Nous revenons sur ces questions dans cette lettre. Je souhaiterais cependant évoquer un point particulièrement préoccupant pour les auteurs : la proposition 76 invite à « amender le code de la propriété intellectuelle pour permettre aux auteurs d'autoriser par avance l'adaptation de leurs œuvres et de les verser par anticipation dans le domaine public ». Actuellement, et sans qu'il soit besoin de modifier le code, des « licences libres » permettent déjà d'autoriser à l'avance certains usages des œuvres déposées sur Internet. Elles peuvent séduire les auteurs parce qu'elles s'appuient sur un code de la propriété intellectuelle protecteur qui les garantit contre les abus. D'une part, ils sont assurés d'exercer eux-mêmes

et eux seuls ce droit ; d'autre part, ils peuvent à tout moment, s'ils le souhaitent, revenir sur cette autorisation préalable. Si en revanche cette autorisation préalable était codifiée comme il est proposé dans le rapport, elle risquerait de remettre en cause les principes mêmes du droit moral et de transformer les licences libres en un outil dangereux allant à l'encontre des intérêts légitimes des auteurs. Autoriser par avance l'adaptation, c'est renoncer au droit à l'intégrité de l'œuvre et au contrôle que l'auteur peut exercer sur l'usage qui en sera fait. C'est surtout renoncer à l'incessibilité du droit moral, verrou essentiel à la protection de l'auteur dans les pays de droit dit « continental ». Dans le système anglo-américain du copyright, en effet, tous les droits, y compris le droit moral, peuvent être cédés par écrit à un éditeur. Les auteurs sont alors fortement incités à y renoncer par contrat, et le rapport de force n'étant pas en leur faveur, ils doivent s'y résoudre. Tel n'est pas le cas dans les pays de droit d'auteur, où une telle cession du droit moral serait frappée de nullité. Renoncer à l'incessibilité du droit moral, c'est prendre le risque à court terme de voir apparaître une clause de cession dans les contrats d'édition. Il deviendra alors difficile sinon impossible aux auteurs de la refuser.

Les deux principaux modèles de licences libres (*Open Knowledge Foundation* et *Creative Commons*), reconnaît le rapport Lescure, sont conçus sur le système du copyright dans lequel le droit moral peut être cédé. Ces licences sont adossées au droit de chaque pays et doivent tenir compte, pour les auteurs français, des limites posées par le Code de la Propriété intellectuelle. Cela nous semble une raison supplémentaire de ne pas déposer nos armes au moment de nous aventurer dans les terres inconnues. Si nous soutenons toutes les propositions visant à étendre les droits des auteurs (y compris celui de céder gratuitement leur œuvre ou d'autoriser les adaptations), c'est à la seule condition qu'ils en gardent l'entière maîtrise et qu'on n'introduise dans les textes légaux aucun moyen de pression qui permettrait à qui que ce soit de les contraindre de renoncer à leurs droits. Dans les westerns, les pionniers doivent aussi avoir une prudence de Sioux.

Jean Claude Bologne

# Le rapport de Pierre Lescure sur « L'Acte II de l'exception culturelle »

La mission présidée par Pierre Lescure a remis en mai dernier son rapport, après neuf mois de travaux et d'auditions. La SGDL salue la richesse des propositions dans la recherche d'un équilibre entre les attentes du public et les préoccupations légitimes des auteurs et des créateurs.

Le rapport salue l'esprit d'innovation qui a présidé, dans le secteur du livre, à la réflexion sur le numérique, en particulier dans le cadre de l'accord signé le 21 mars 2013 entre le CPE et le SNE (articulation loi/code des usages étendu, exploitation permanente et suivie, transparence des comptes, importance des formats non propriétaires...). Nous sommes également heureux que la loi sur la numérisation et l'exploitation des livres indisponibles ait été comprise dans son esprit.

La SGDL portera une attention particulière aux suites qui pourront être réservées aux mesures proposées concernant la rémunération de la création. Elle partage l'analyse sur la dévalorisation des contenus engendrée par le recours à la gratuité et, plus largement, les interrogations sur les nouveaux modèles économiques. Elle est, à ce titre, vivement intéressée par la réflexion sur les mécanismes de compensation au transfert de la valeur, en particulier la proposition de Pierre Lescure de réfléchir à la fixation d'un taux minimum de rémunération pour les auteurs (sujet essentiel qui n'a pas pu être abordé dans les négociations avec les éditeurs jusqu'à présent).

Enfin, la SGDL réaffirme comme les auteurs du rapport son attachement à une part plus importante de gestion collective dans la répartition des ressources liées au numérique, notamment dans le cadre de l'exception pédagogique.

La SGDL est en revanche inquiète sur d'autres points relevés par la mission.

Si l'importance de la lutte contre la piraterie est rappelée, les critères « d'échanges non marchands » ou de « finalité non lucrative de l'acte incriminé » ne semblent pas pertinents pour entamer une réflexion sur le champ d'application du droit d'auteur.

La SGDL reste particulièrement attachée à la copie privée qui permet une juste rémunération des ayants droit et, à hauteur de 25%, des aides à la création, à la formation et à la diffusion des œuvres. Il ne faudrait pas qu'en modifiant les règles actuelles, le principe même de cette rémunération soit remis en cause. Un élargissement de ce dispositif aux matériels connectés peut être une bonne piste de réflexion à condition de conserver l'équilibre entre rémunération et aides.

Par ailleurs, la mission semble vouloir revenir sur certains attributs du droit moral (cf. éditorial), et élargir le champ de certaines exceptions au droit d'auteur, points sur lesquels il conviendra de rester particulièrement vigilant.

Enfin, la mission rappelle l'importance des registres de métadonnées que la SGDL avait anticipé en développant depuis plusieurs années son fichier Balzac des auteurs et de leurs ayants droit.

## La formation professionnelle continue des auteurs

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les auteurs cotisent à hauteur de 0,35% de leurs revenus pour la formation professionnelle continue mise en œuvre par les services de l'AFDAS. Les offres sont en train de se mettre en place et vous pouvez donc désormais faire valoir vos droits et vous inscrire aux stages d'ores et déjà proposés sur le site de l'AFDAS. Nous vous encourageons vivement à bénéficier de ces offres, que vous contribuez à financer.

Depuis le 15 avril, les auteurs de l'écrit peuvent ainsi bénéficier des formations dites « transversales » (langues étrangères, bureautique, internet, administration, gestion, communication).

Depuis le 26 juin, ils peuvent également avoir accès aux formations spécifiques « métiers » qui ont été validées par le collège de l'écrit et des arts dramatiques, mais également à toutes les autres formations proposées par l'ensemble des commissions sectorielles de l'AFDAS. S'agissant des formations propres au collège de l'écrit et des arts dramatiques, des stages collectifs ou sur inscription individuelle ont été retenus sur quatre thèmes : formation « techniques métiers » ; outils numériques ; environnement juridique, fiscal et social ; promotion et communication. Ces stages sont adaptés à vos besoins et demandes.

Si vous souhaitez profiter de ces formations, il est recommandé de vous y inscrire le plus rapidement possible pour être sûr que votre demande puisse être prise en compte.

Le formulaire de demande de prise en charge est téléchargeable sur le site de l'AFDAS. Les demandes doivent être déposées au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Pour trouver une formation, il est possible d'utiliser la base de données des organismes de formation de l'AFDAS ([www.afdas.com/auteurs/trouver-une-formation](http://www.afdas.com/auteurs/trouver-une-formation)).

Pour 2013, le plafond par auteur est de 7.200 €, mais des plafonds de coût sont appliqués selon les types de stages. Les modalités de financement sont détaillées sur le site de l'AFDAS. [www.afdas.com/auteurs/conditions-de-financement](http://www.afdas.com/auteurs/conditions-de-financement). Avant de contacter l'AFDAS, les auteurs devront demander à l'AGESSA ou à la Maison des artistes, selon le cas, une attestation d'affiliation de l'année en cours. S'ils ne sont pas affiliés, ils devront justifier par tout document (relevés de droits, contrats, justificatifs délivrés pour la déclaration fiscale) d'un montant minimal de revenus en droits d'auteur de 9.000 € au total sur les trois dernières années.

# Le Registre des Livres Indisponibles en Réédition Électronique

Le Registre des Livres Indisponibles en Réédition Électronique (ReLIRE) a été mis en ligne par la BnF le 21 mars 2013 avec une première liste de 60 000 titres présumés indisponibles, qui sera complétée le 21 mars de chaque année pour arriver à un total estimé à 500 000 livres. Ce registre résulte de la mise en application de la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX<sup>ème</sup> siècle dont l'objectif est de rendre disponible l'ensemble du patrimoine littéraire français toujours sous droit. **Sont donc concernés les ouvrages publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et indisponibles sous forme imprimée ou numérique.**

Nous vous incitons vivement à consulter ce registre (<http://relire.bnf.fr>) pour vérifier si vous avez ou non, cette année, des ouvrages répertoriés. Il est important de préciser que cette loi concerne les auteurs, mais également tout ayant droit d'un auteur décédé. Nous invitons donc tous ceux qui ont reçu un jour des droits d'auteur d'un écrivain, dans le cadre d'une succession ou d'un testament, à aller également consulter le registre.

Si vous êtes l'auteur ou ayant droit de l'auteur d'un ou plusieurs livres dans ReLIRE, vous avez deux possibilités :

– **maintenir un, plusieurs ou tous vos titres dans le dispositif :** vous n'avez pour cela aucune démarche à entreprendre.

A l'échéance du délai de 6 mois, et sauf opposition de l'éditeur, l'ouvrage entrera dans le corpus d'œuvres gérées par la SOFIA, société de gestion collective agréée par le ministère de la Culture. En cas d'opposition de l'éditeur, celui-ci aura l'obligation de rendre à nouveau disponible le livre, en version imprimée ou numérique, avec votre accord.

– **retirer un, plusieurs ou tous vos titres du dispositif :** il vous suffit d'exercer votre droit d'opposition. Pour cela, il vous faut remplir un formulaire proposé sur le site ReLIRE et adresser des documents d'identité à la BnF, afin d'éviter toute erreur ou toute utilisation frauduleuse de votre nom. Passé le délai d'instruction du dossier, l'ouvrage sera retiré du registre, sans avoir fait l'objet d'aucune numérisation ni diffusion. Contrairement à l'opposition de l'éditeur, le retrait du dispositif par l'auteur ne lui impose aucune obligation.

Chaque ouvrage est un cas particulier et un auteur peut être amené à prendre des décisions différentes selon les livres indisponibles sur lesquels il doit se prononcer. C'est donc à vous de décider, titre par titre, et d'exprimer votre volonté.

**S'il est important pour vous que votre livre soit disponible en numérique, vous avez intérêt à le laisser dans le dispositif.** Cela vous garantit une numérisation de qualité, une nouvelle diffusion de votre œuvre et une rémunération en cas d'exploitation, qui vous sera directement versée par la SOFIA. Aux termes de la loi, la rémunération de l'auteur est au moins égale à 50% des sommes perçues auprès de l'éditeur par la SOFIA. Si vous avez récupéré tous vos droits sur l'œuvre concernée ou si l'œuvre est exploitée par l'éditeur d'origine, votre rémunération sera portée à 100%.

**S'il est important pour vous que votre livre ne soit pas disponible en version numérique ou si vous ne souhaitez pas qu'il le devienne au travers de ce dispositif, vous avez intérêt à le retirer de la liste.**

**Si vous souhaitez sortir tout ou partie de vos livres indisponibles du dispositif, manifestez-vous avant le 21 septembre 2013 suivant la procédure décrite sur le site.**

Passé ce délai de six mois, la loi a toutefois prévu d'autres possibilités pour l'auteur de retirer un titre :

– si l'auteur juge que l'exploitation de ce titre porte atteinte à son honneur ou à sa réputation, sans qu'il lui soit nécessaire de justifier de cette atteinte ;

– si l'auteur est seul titulaire des droits numériques sur ce titre ;

– si l'auteur et l'éditeur le décident d'un commun accord dans le but d'exploiter ce titre en dehors du dispositif.

Que vous choisissiez ou non de rester dans le dispositif, votre décision n'a aucune incidence sur les contrats d'édition des titres concernés : si vous aviez repris vos droits sur ces titres, vous les gardez, si vous n'aviez pas repris vos droits, ils restent cédés à l'éditeur. De la même façon, si vous choisissez de maintenir des titres dans le dispositif, leur exploitation numérique ne vous interdit aucunement de reprendre vos droits sur ces titres pour l'exploitation imprimée (cf. « Vos livres sont épuisés ? Comment reprendre vos droits. » [www.sgdl.org/component/content/article/190-page-accueil/1266-comment-mettre-fin-a-un-contrat-dedition](http://www.sgdl.org/component/content/article/190-page-accueil/1266-comment-mettre-fin-a-un-contrat-dedition)).

## CLÉO<sup>+</sup>

Un nouveau service de protection et de dépôt numérique des œuvres [www.cleo-sgdl.com](http://www.cleo-sgdl.com)

Pour satisfaire à la demande croissante de sauvegarde des œuvres en ligne, la Société des Gens de Lettre propose dorénavant le service Cleo<sup>+</sup>, une offre supplémentaire au service de protection Cléo, sans transfert de fichier.

Ce dispositif numérique simple de protection des œuvres (leur conférant une date d'antériorité) s'agrément de la sauvegarde numérique des fichiers sur un serveur dédié, avec possibilité d'un accès permanent aux œuvres.

Cleo<sup>+</sup> est un système compatible (PC, MAC, Linux) et opérationnel quels que soient la nature de l'œuvre et le format ou la taille du fichier numérique protégé.

La durée de protection est variable selon le choix du déposant et facilement renouvelable.

Contact : Marie Buys : 01 53 10 12 02 – [cleo@sgdl.org](mailto:cleo@sgdl.org)

# Palmarès des Grands Prix de Printemps

## Hubert Haddad

Grand Prix SGDL de littérature pour l'ensemble de l'œuvre à l'occasion de la publication du *Peintre d'éventail* (Zulma)

Il est des livres qui vous lavent l'esprit des contingences de la vie et des scories de la journée. Tels sont les romans d'Hubert Haddad, et celui-ci est de la meilleure veine. Découvrant par les journaux le triste état de son maître, après un accident dont on n'apprendra l'ampleur qu'à la fin du roman, Xu Hi-Han, qui l'avait quitté pour une raison majeure que l'on ne comprendra, elle aussi, qu'à mi-parcours, part le retrouver dans sa retraite, au nord du Japon. Ce récit-cadre, qui maintient la tension romanesque tout au long du livre, amorce le véritable thème du roman : la transmission, dont les hommes, quels que soient leurs talents, ne sont que la courroie de génération en génération. L'intrigue, riche en péripéties, est savamment orchestrée. Comme dans un jardin zen, les détails les plus insignifiants y ont un sens. Les lieux ne sont pas choisis au hasard.

Les personnages quant à eux assument pleinement leur correspondance symbolique avec la nature qui les entoure. Cette harmonie entre l'homme, l'art et la nature se traduit par un art à trois visages : le jardin, la peinture d'éventail et le haïku qui l'accompagne. Les éventails retracent un « manuel du parfait jardin ». De l'un à l'autre, et jusque dans les poèmes, de subtiles correspondances s'établissent, dégageant l'harmonie de la dissymétrie. Indispensable complément du roman, Les Haïkus du peintre d'éventail, publiés parallèlement par Hubert Haddad, prolongent la méditation.

Jean Claude Bologne

## Patrick Laupin

Grand Prix SGDL de Poésie pour l'ensemble de l'œuvre à l'occasion de la publication des *Œuvres poétiques, tomes I et II* (Editions La Rumeur libre)

« *Le fait d'écrire est désir d'un appel surgi du fond de la nuit noire de l'humanité* » écrit Patrick Laupin. La nuit d'où viendrait cet appel serait celle de la misère humaine, rencontrée dès l'enfance dans une famille de mineurs de fonds cévenole, en même temps que la barbarie qui en est la cause et les solidarités qu'elle provoque. La nuit, c'est également celle dont chacun nous venons ; nuit de naissance dont ne sont pas entièrement sortis les autistes et handicapés divers, que Patrick Laupin accompagne professionnellement. Ainsi, écrire demanderait de repasser par une certaine folie, sociale et native, où, débarrassés de l'habituelle communication, nous pourrions entendre « les voix des autres qui parlent en nous ». Il faut donc se démunir : oublier les vérités, s'effacer dans le désarroi, fixer sans voir. Alors monte la rumeur d'écriture, qui échappe à toute prise. En cela, Patrick Laupin est poète, quelles que soient les formes que prennent ses textes.

Après avoir donné à sa maison d'édition un de ses titres, *La Rumeur libre*, Andrea Iacovella vient de rassembler et publier les Œuvres Poétiques de Patrick Laupin éparpillées depuis 1979, et devenues souvent introuvables. Il a également édité *L'Esprit du livre. Le crime de poésie et la folie utile dans l'œuvre de Mallarmé*, qui prolonge le *Poète d'aujourd'hui* (Seghers) publié en 2004.

Mathias Lair

## Olivier Bleys

Grand Prix SGDL du roman  
*Le Maître de café*, Albin Michel

La passion humaine a cela de distrayant qu'elle s'autorise tous les objets... Qui aurait pu penser que celle du café puisse habiter un être, au point de le conduire, depuis le berceau jusqu'à la mort, dans une extase puis une quête aussi essentielle que sacrée ? C'est ce qui advient pour Massimo Pietrangeli devant l'éternel. Le café est son Graal. Sa quête une entreprise sacrée, à laquelle corps et âme il se dévoue,

entraînant avec lui sa famille au grand complet, tous pris dans le vertige de la communion, et qui, tels les disciples d'un culte inédit, accompagnent sa seigneurie jusqu'aux confins du Costa Rica. L'amour est la récompense, tout là-bas. Derrière la truculence et l'espièglerie de cette aventure, écrite avec une verve et un brio consommés, où le plaisir de celui qui écrit se confond irrésistiblement avec celui du lecteur, pointe l'idée, savoureuse, que le sens de la vie est à déguster et que chacun de nous possède en lui cet élan qui résiste à la mort. On appelle cela un conte philosophique, non ? On défie tous les amateurs de thé, les théistes les plus fervents, de résister à cette drôle de leçon, puissante, tenace comme l'arôme du café.

Noëlle Châtelet

## Pascal Mériegeau

Grand Prix SGDL de l'Essai  
*Jean Renoir*, Flammarion

En retraçant la vie du cinéaste Jean Renoir, fils du peintre Auguste Renoir, Pascal Mériegeau, critique de cinéma, essayiste et romancier, a réussi à écrire un livre incroyablement vivant : à l'image des amples mouvements ondoyants de caméra de ses films, qui savent si bien nous faire sentir la palpitation des arbres sous le vent comme dans *Partie de Campagne*, où tout semble toujours bouger. Tout au long d'un parcours professionnel qui englobe la deuxième guerre, s'évade vers l'Amérique, connaît les premières images en couleur, est sanctifié par la Nouvelle Vague, ce qui fait le charme de ce livre c'est la proximité avec laquelle Mériegeau nous dépeint cet homme qui aime l'eau, vecteur idéal de l'abandon à la nature qu'il professe, qui attribue à la paresse des vertus cardinales, qui déteste qu'on claque les portes, qui aime les scènes de groupe et défend l'importance de la troupe, et qui arrive les mains dans les poches sur le plateau, sans scénario, sans découpage. Aussi, que l'on qualifie son oeuvre de réaliste ou poétique - elle est les deux à la fois - son cinéma est avant tout humain. Ce qu'il veut ? C'est raconter des histoires. Et Pascal Mériegeau nous en conte une magnifique, celle d'une vie qui se lit comme un roman.

Françoise Henry

## Annie Mignard et Emmanuel Tête (dessins)

Grand Prix SGDL de la Nouvelle  
*La Fête sauvage* (Editions du chemin de fer)

En juin 1981, dans la campagne étrusque, un fait divers fait entrer l'information dans l'ère du spectacle. « Miracle ! La terre mange un enfant en direct ! »

C'est ce « sacrifice humain, ce très vieux rite » que raconte la nouvelle d'Annie Mignard. Disons-le tout de suite : *La fête sauvage* est un pur joyau d'écriture. Il recèle tant d'approches différentes et de subtiles variations d'expression qu'il nous donne le sentiment paradoxal d'un opus énorme et complexe tout entier contenu dans une bulle pétillante. Voyeurisme de la foule qui accourt autour du lieu du drame. Rite de conjuration contre la peur. Bêtise pathétique des individus devant un événement qui les dépasse. Affrontement inégal entre la nature silencieuse et impitoyable, et l'humanité bavarde et impuissante. Ainsi se chevauchent tragédie antique, comédie sociale, micro-épiphanies individuelles, mémoire collective, strates psychiques et métaphysiques. Faisceau de lasers qui éclairent de leurs significations mouvantes la scène étroite où s'affairent les secours. Mais le drame essentiel se joue entre le petit enfant de cinq ans et la terre qui l'engloutit, la terre qui l'accueille. Et c'est là qu'Annie Mignard se surpasse. Admirables aussi les illustrations d'Emmanuel Tête, filant en parallèle du texte mais sur leur imaginaire propre. Les éditions du Chemin de fer, dédiées à la nouvelle (une par volume) et au compagnonnage texte-image, tiennent avec *La fête sauvage* un chef-d'œuvre.

Pierrette Fleutiaux

**Christophe Deleu et François Teste**  
Grand Prix SGDL de la Fiction radiophonique  
*Débruitage*, Production ACSR-France Culture et RTBF

Tournée à Bruxelles, *Débruitage* est une coproduction de l'Atelier de création sonore radiophonique et de la RTBF. Avec le soutien du Fonds d'Aide à la Création Radiophonique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Scam, de la SACD et du Service pour la promotion des Lettres de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Voici ce qu'on trouve sur le site internet de la société Noisebuster: *Seul NoiseBuster combine les talents des oreilles passives à haute performance avec une technologie de suppression active du bruit avancée pour la protection de l'ouïe la plus complète actuellement disponible dans l'industrie aujourd'hui. Les professionnels et les amateurs du monde entier utilisent nos produits NoiseBuster haute performance, de puissance industrielle dans une variété de situations pénibles...*

... mais on peut utiliser ces produits aussi dans une variété de situations loufoques... comme le prouve *Débruitage* de Christophe Deleu et François Teste.

Pour des écrivains - de surcroît hommes de radio - pour lesquels (par excellence) tout peut devenir fiction, comment résister au plaisir de se saisir de cet étrange appareil à débruiter tout? Le héros de cette dramatique radio est un certain Monsieur Gilson (probablement un double de Paul Gilson le grand homme de radio et producteur de...sons). Il nous propose de débarrasser nos vies de toutes leurs pollutions sonores: celles qui nous réveillent la nuit, nous inquiètent, nous dérangent, nous font grincer des dents, nous agressent etc. Le comique a toute sa place dans une entreprise aussi farfelue. Farfelue? Finalement... pas si sûr! A chacun le son dont il souhaite la disparition: Moi, par exemple, j'emmènerai bien monsieur Gilson dans certains restaurants: ceux dont la musique épuise et empêche nos conversations... Et vous?

Christine Goémé

**Fabienne Courtade**  
Prix de Poésie Charles Vildrac  
*Le Même geste* (Flammarion)

Fabienne Courtade est chinoise: elle ignore le principe d'identité qui fonde notre logique. Du coup, elle fait ressurgir ce que notre Occident a refoulé dans l'impensable. Rien de fixé, chez elle: « *Un livre que j'aimerais écrire/lire ne pourrait être un livre figé, resté immobile dans l'horizon de la page et du livre* », dit-elle. Voilà pourquoi son poème ne suit pas les lignes, il est projeté sur la page, on pourrait dire déchiqueté, on peut aussi dire comme autant de notes entendues et jetées sur une partition blanche, suivant leurs hauteurs, leurs intensités, leurs rythmes.

Alors que nous voyons le monde comme un empilement d'identités fermées sur elles-mêmes, ce qui nous conduit à imaginer un drame avec un début et une fin, le chinois discerne une dynamique entre des entités contraires et sans cesse redéfinies l'une par l'autre, dans un jeu sans début ni fin. De même, le poème de Fabienne Courtade a du jeu, il ne tourne pas rond, il y manque le moyeu d'un « je ». Il commence par une perte, un anéantissement de soi, il s'ouvre ainsi à des mouvements, des fulgurations, des absences, des débuts de récit, des morceaux de dialogue dont on ne saura jamais le dernier mot; elle non plus, d'ailleurs. Son poème est un désir qui ne peut s'arrêter à un objet; un « *théâtre d'apparitions et de disparitions*, dit-elle. *La scène est parfois vide, et il n'y a pas de partition. Il n'y a personne, pas même moi... il faut repeupler la scène, la réécrire, reconstruire les décors... sans cesse* ».

Et si le réel, par-dessous ou derrière les réalités construites, c'était ça?

Mathias Lair

**Françoise Adelstain**  
Prix Baudelaire de traduction de la SGDL  
pour l'ensemble de son œuvre  
à l'occasion de la traduction de l'anglais de *La Dactylographe*  
de Mr. James de Michiel Heyns (Philippe Rey)

Frieda Worth, la secrétaire recrutée par Henry James afin de l'aider à préparer l'édition de ses romans et nouvelles, est le personnage fictif central de l'étonnant roman de Michiel Heyns. Elle en est aussi la narratrice et, en tant que telle, décrit son travail aux côtés du romancier dont elle prend en dictée les phrases entrecoupées et hésitantes. Elle relate également les visites de tous ceux qui gravitent autour de lui, sa famille, en particulier son frère William, ses amis parmi lesquels Edith Wharton. L'atmosphère littéraire et culturelle de l'époque est recrée, complétée par des références à certains faits contemporains comme le féminisme, le spiritisme, ou la télépathie. Dans ce contexte, se développe une intrigue entre Frieda et l'ami de James, Morton Fullerton. Mais c'est indubitablement la figure du 'Maître' et l'évocation de son quotidien d'écrivain qui donne toute sa valeur à ce roman attachant. Il fallait tout le talent d'une traductrice chevronnée comme Françoise Adelstain, pour parvenir à rendre l'écriture complexe de Michiel Heyns où se font entendre plusieurs voix: celle d'Henry James, citée ou pastichée, celle de la narratrice à proprement parler, et celle, plus surprenante, de la télépathie sous forme de dialogues entre 'Transmetteur' et 'Receveur'. Le Prix Baudelaire 2013 récompense donc à juste titre cette traduction de grande qualité, dans la continuité de toutes celles réalisées par Françoise Adelstain.

Marie-Françoise Cachin

**Nicolas Richard**  
Prix Maurice-Edgar Coindreau/SGDL  
à l'occasion de la traduction de l'américain de *Enig marcheur*  
de Russell Hoban (Monsieur Toussaint Louverture)

Il n'était pas rare, au début des années 1980 de mentionner Riddley Walker comme prime exemple de très bonne littérature américaine difficilement traduisible. Deux ou trois traducteurs, non des moindres, récemment s'y essayèrent, avant de renoncer. Enfin Nicolas Richard vint... Et élaborait le parlénigm qui, à l'instar de la création de Russell Hoban, « ralentit le lecteur au rythme de compréhension du héros ». C'est une langue moins inventée que rabotée, concassée, raboutée, soumise elle aussi à la fission, dans ce monde post-apocalyptique (on songe aux procédés du Fiskadoro de Denis Johnson), et produisant un bien étrange et menaçant rayonnement, qui est aussi reconfort, par la seule survie dont il témoigne; car Enig, mystérieusement, continue de marcher (« endure » eût dit Faulkner.) Il s'agit à chaque page de mots rescapés, meurtris, exhibant leurs cicatrices, leurs contusions et leurs fractures, d'une langue redevenue sauvage, d'un langage haret.

Enig, un peu comme Naoh, l'Oulhamr de la Guerre du feu, protège seul (nul autre ne sait écrire) la petite étincelle dans un monde de ronces d'où montent des grognements et des cris de forêt, un univers brutal de survivants administré par des marionnettistes itinérants. Achevée cette stupéfiante lecture, on regarde autour de soi pour voir si le monde a changé. Il a. Il n'est plus « *comme de bitudes* », et pas seulement à cause de ce qu'a lâché « *le bateau d'ésert* », des « *pidémies* » et pas seulement à cause de l'« *ortographe* ». Si Adam continue de se lire sous Atom, c'est qu'une langue peu commune a trouvé son équivalent et vit là, sous nos yeux ébahis, don, dira-t-on désormais à l'invite d'Enig, de « *Nico la Riche Art* ».

Marc Chénétier

## Pierre Osmo

Prix Nerval/SGDL-GOETHE Institut

à l'occasion de la traduction de l'allemand de

*Critique de l'opinion publique* de Ferdinand Tönnies (Gallimard)

Les traductions précédentes de Pierre Osmo avaient déjà révélé un art particulier et rare d'associer la grande qualité d'écriture à la rigueur extrême requise par les ouvrages théoriques, qu'il s'agisse du volumineux Kant-Lexikon (plus de mille pages... Gallimard, 1994, avec Anne-Dominique Balmès) ou de la biographie de Hegel par Karl Rosenkranz (suivie d'une Apologie de Hegel contre le Docteur Haym, Gallimard, 2004). Hommage est ainsi rendu, avec lui, à une figure admirable de la vie intellectuelle allemande, chassée par les nazis de son poste de professeur émérite en 1933.

L'ouvrage primé est une contribution sociologique essentielle à la bonne intelligence du phénomène de l'opinion publique, dont l'actualité n'a cessé de grandir pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Il puise sa force de lecture du fait social, de manière

particulièrement novatrice, dans la double tradition philosophique du criticisme kantien et de la phénoménologie hégélienne, qui permet d'embrasser dans leur globalité les champs sociaux, politiques et religieux, et la dimension historique du phénomène.

Le travail de Pierre Osmo est d'autant plus remarquable que l'ouvrage de Ferdinand Tönnies sollicite l'approche sémantique de nombreux concepts traditionnellement résistants à la traduction en français, dont le bénéfice théorique rejaillit sur des notions apparemment propres à la culture française, et notamment sur celle de volonté générale, qui est au principe de la démocratie.

Jean-Pierre Lefebvre

# Les élections à l'Assemblée générale

A la suite de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2013, le Comité de la Société des Gens de Lettres a procédé au renouvellement de son bureau qui se compose de la façon suivante :

**Président** Jean Claude BOLOGNE

**Première Vice Présidente** Noëlle CHÂTELET

**Vice Présidentes :**

Affaires culturelles

Pierrette FLEUTIAUX

Affaires sociales

Edith de CORNULIER

Affaires juridiques

Belinda CANNONE

**Secrétaire général**

Dominique LE BRUN

**Trésorier**

Hubert TUBIANA

Les autres membres du Comité :

Daniel ARSAND

Paule CONSTANT

Hervé HAMON

Christiane BAROCHE

Corinna GEPNER

Françoise HENRY

Catherine BORGELLA

Pascale GAUTIER

Carole ZALBERG

**Président de la Commission des finances et des Legs**

**Pierre LEMAITRE**

**Présidente de la Commission des affaires juridiques et européennes**

**Belinda CANNONE**

**Présidente de la Commission des affaires littéraire**

**Pierrette FLEUTIAUX**

**Président de la Commission des prix et des aides**

**Georges-Olivier CHÂTEAUREYNAUD**

**Président de la Commission des affaires radiophoniques et audiovisuelles**

**Christine GOÉMÉ**

**Président de la Commission de poésie**

**Mathias LAIR**

**Présidente de la Commission de traduction**

**Evelyne CHÂTELAIN**

**Présidente de la Commission des affaires sociales**

**Edith de CORNULIER**

**Président de la Commission de la Francophonie**

**Sylvestre CLANCIER**

**Rapporteur général**

**Sylvain JOUTY**

**Rapport général adjoint**

**Mohammed AÏSSAOUI**

Un romancier et une traductrice ont été élus à l'assemblée générale :

## Mohammed Aïssaoui

Mohammed Aïssaoui est né en 1964, en Algérie. Élève de l'Institut français de Presse, titulaire d'une maîtrise de sciences politiques à l'université de Nanterre, il est auteur d'une petite anthologie *Le Goût d'Alger* au Mercure de France (2006) et de *L'Affaire de l'esclave Furcy*, Gallimard, 2010 (Prix Renaudot de l'essai ; Prix RFO du livre) ; *L'Etoile jaune et le croissant*, Gallimard, 2012. Mohammed Aïssaoui est journaliste au *Figaro Littéraire*.

## Corinna Gepner

Traductrice littéraire, germaniste, Corinna Gepner a récemment traduit *Requins d'eau douce* de Heinrich Steinfest (Carnets Nord ; Folio, 2011) ; *Toi* de Zoran Drvenkar (Sonatine, 2012) ; *Le dernier moine de Tibhirine* de Freddy Derwahl (Albin Michel, 2012).

Elle est secrétaire générale de l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) et membre du conseil d'administration du régime RAAP, le régime de retraite complémentaire des auteurs.